

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Patrick → Chasol, 14/10/14  
Burg-vous Manon...  
B. Beliauff et A. Birkau qui  
organiseront le  
travail sur une base  
dont ils nous feront  
part ?

La Défense, le - 6 OCT. 2014

Merci

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sous-direction des ressources halieutiques

Mission des affaires scientifiques

Nos réf. : 007425  
vos réf. :

Affaire suivie par : Marie-Bénédicte Peyrat

Tél. : 01.40.81.92.92 - Fax : 01.40.81.86.56

Courriel : [marie-benedicte.peyrat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-benedicte.peyrat@developpement-durable.gouv.fr)



La Directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture

A

Monsieur le Président Directeur Général de l'Ifremer

**Objet :** Révision de l'avis du CIEM sur le requin taupe (*Lamna nasus*)

Monsieur le Président Directeur Général,

En décembre 2009, le Conseil des ministres de la pêche de l'UE a pris la décision d'un TAC européen nul pour le requin taupe (*Lamna nasus*). Cette décision a eu des conséquences importantes pour la flottille de l'île d'Yeu pour laquelle cette pêche était significative économiquement. Sans une importante amélioration des connaissances sur la dynamique du stock de requin-taupe (*Lamna nasus*) de l'Atlantique Est, la réouverture d'une pêche, ciblée ou accessoire, ne pourra se faire.

En partenariat avec le MNHN et l'IRD, les scientifiques de l'Ifremer se sont investis dans l'acquisition des données pour apporter au groupe de travail du CIEM les éléments nécessaires à l'élaboration de l'avis sur le requin taupe. La prochaine révision de l'avis « requin taupe » aura lieu à la fin du premier semestre 2015.

Ainsi depuis 2010, de nombreuses données nouvelles ont été collectées sur cette espèce :

➤ Avril 2010, Etude de la pêcherie palangrière de requin taupe de l'île d'Yeu (EPPARTY) Cette étude, réalisée par l'APECS, rassemble des informations sur la biologie du requin taupe (sex-ratio, maturité sexuelle et reproduction, relation taille-poids...) récoltées à partir d'embarquements réalisés dans le cadre de ce programme (1770 requins taupe échantillonnés) et sur son exploitation (captures, diagramme d'exploitation...) en Atlantique à partir des données historiques de pêche disponibles (focus sur Yeu).

➤ 2011 et 2013, Campagnes de marquage de requins taupe Ces deux campagnes réalisées en partenariat avec l'Ifremer visaient à mieux connaître la répartition et le comportement des requins taupe dans l'Atlantique Est en vue d'une possible campagne d'abondance restreinte au golfe de Gascogne. Quinze requins ont été marqués dans le cadre de

ce programme qui a également permis la récolte de prélèvements biologiques. Les résultats des deux campagnes cumulées devraient être disponibles au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Sur la base de l'ensemble des travaux conduits, je vous prie de bien vouloir mobiliser les compétences au sein de votre Institut pour qu'un document de synthèse compilant l'ensemble des nouveaux éléments disponibles suite à ces études et dans la bibliographie correspondante soit produit. Ce document devra reprendre, entre autres, l'ensemble des données et connaissances acquises grâce aux campagnes de marquage et aux données émises par les balises satellitaires, ainsi que les éléments biologiques nouveaux sur l'état génétique de la population qui ont pu être mis en évidence grâce aux prélèvements réalisés sur les requins pendant les différentes campagnes.

Il sera également à prévoir de présenter ce document au cours de l'une des prochaines réunions de la « Commission raies et requins » du CNPMM, auxquels des scientifiques de l'Ifremer participent régulièrement, afin de pouvoir associer pleinement les pêcheurs concernés et mettre en place les partenariats scientifiques-pêcheurs nécessaires pour mieux connaître la dynamique du stock.

Ce document devra être assorti d'un calendrier des actions à entreprendre (campagne d'abondance, analyse...), ainsi que l'ordre de grandeur du budget à prévoir pour disposer d'un argumentaire étayé pouvant justifier d'une réouverture de la pêche.

Ce document devra être transmis à mes services au plus tard le **31 janvier 2015** afin qu'il puisse servir de base pour l'élaboration d'une stratégie de valorisation des informations accumulées depuis 2010 sur le requin taupe lors du prochain groupe de travail du CIEM qui se tiendra au printemps 2015.

Veillez recevoir Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

  
La Directrice  
des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

**Cécile BIGOT**